

## Passport ou Carte Nationale d'Identité (C.N.I.) : Renouvellement ou Perte

Présence obligatoire des mineurs : - lors du dépôt de la demande  
- lors du retrait à partir de 12 ans (prise d'empreintes)

### Liste des pièces ou renseignements à fournir :

#### - Formulaire cerfa

.Téléchargé sur [www.bar-sur-seine.fr](http://www.bar-sur-seine.fr), (Mairie-Vie municipale, État civil) rempli informatiquement, puis imprimé ou sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

. Pré-demande remplie après avoir créé un compte sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

. À remplir sur place

- Tous les prénoms, dates et lieux de naissance des parents du demandeur pour remplir le cerfa (nom de naissance pour la mère)

- 1 photo d'identité conforme datant de moins de 6 mois (pas de lunettes, pas de sourire et visage dégagé)

- Pièce d'identité du demandeur ou du parent présent qui dépose la demande d'un mineur

En cas de divorce ou séparation des parents : le **jugement définitif** prouvant l'autorité parentale

En cas d'absence de jugement : une **attestation sur l'honneur** qui le certifie

En cas d'autorité parentale conjointe : la **pièce d'identité** et l'**accord écrit** de l'autre parent

- Justificatif de domicile du demandeur ou du parent présent précisant prénom, nom et adresse complète datant de **moins d'un an** (privilégier l'avis d'imposition).

*En cas d'hébergement (même enfant majeur chez ses parents) :*

- la pièce d'identité de l'hébergeant en original

- une attestation d'hébergement qui précise l'hébergement depuis plus de 3 mois

*Une femme ne doit pas présenter un justificatif au nom d'un homme, il doit figurer la mention **M. et/ou Mme.***

- Justificatif de départ (devis voyage, billets ...) si la C.N.I. à renouveler bénéficie de la prolongation de validité de 5 ans SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS (délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013)

renouvellement de passeport	renouvellement de C.N.I.
Liens pour l'achat de <b>timbres-fiscaux dématérialisés</b> sur <a href="http://www.bar-sur-seine.fr">www.bar-sur-seine.fr</a> ou <a href="http://www.service-public.fr">www.service-public.fr</a> : - <b>17 €</b> pour un enfant de 0 à 14 ans - <b>42 €</b> pour un enfant de 15 à 17 ans - <b>86 €</b> pour un adulte	<b>Gratuite</b>
- <b>Passport</b> à renouveler valide ou périmé depuis moins de 2 ans <b>À DÉFAUT</b> - <b>C.N.I</b> valide ou périmée depuis moins de 5 ans (originale)	- <b>C.N.I.</b> à renouveler valide ou périmée depuis moins de 5 ans (originale) - <b>Passport</b> valide ou périmé depuis moins de 2 ans (original)
<b>À DÉFAUT : acte de naissance</b> de moins de 3 mois (original)	
<b>EN CAS DE PERTE</b>	
- <b>Déclaration de perte</b> (à remplir en Mairie)	- <b>25 € en timbre-fiscaux</b> - <b>Déclaration de perte</b> (à remplir en Mairie)

- **Justificatif de nationalité française original** si le justificatif d'état civil ne permet pas de prouver la nationalité.

Si vous souhaitez que l'enfant utilise un nom d'usage (double-nom des parents) qui ne figure pas encore sur sa pièce d'identité, d'autres documents peuvent être réclamés pour justifier l'utilisation du nom de l'autre parent.

**Renseignements complémentaires et PRISE DE RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE**  
**Du lundi au vendredi de 09h15 à 12h00 et 14h15 à 17h00 au 03.25.29.80.35**